



**RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE ENTRE
LE SECRETARIAT EXECUTIF DU CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL ET
LES PRINCIPAUX EXPORTATEURS D'HUILE D'OLIVE DE PAYS MEMBRES**

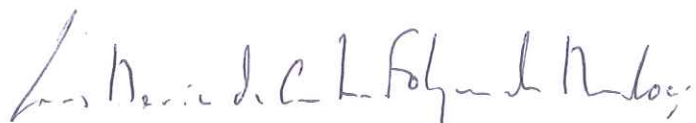
Les principaux exportateurs d'huile d'olive de pays membres du COI se sont réunis au siège de l'Organisation le mardi 3 mai 2016 en vue de partager leurs expériences, opinions et inquiétudes, de faire le point sur la situation actuelle, de réfléchir aux réponses à apporter à différentes questions sur le secteur et de proposer des mesures visant à sauvegarder la qualité des huiles d'olive et à assurer la satisfaction du consommateur.

Les exportateurs ont formulé les recommandations suivantes que le Secrétariat exécutif soumettra au Comité consultatif lors de la prochaine réunion :

- Euvrer pour l'harmonisation des normes du Codex Alimentarius et du code douanier international avec la norme internationale du COI
- Encourager la mise en place de laboratoires physico-chimiques et sensoriels et encourager les pays consommateurs à adhérer au COI
- Continuer l'étude sur la méthode d'évaluation organoleptique et d'autres méthodes complémentaires.
- Mettre en place un protocole d'arbitrage entre les laboratoires agréés en vue d'assurer davantage la sécurité juridique et veiller au respect du code déontologique commercial
- Créer un groupe de travail pour la mise en place d'un mécanisme de traçabilité de l'huile d'olive et soumettre ses résultats au Comité consultatif
- Définir une date limite d'utilisation optimale pour les produits destinés au consommateur final
- Mandater le COI pour étudier l'évolution du comportement du consommateur.
- Mandater le COI pour étudier les différents limites maximales de résidus (LMR) des pesticides et métaux lourds

Par ailleurs, les exportateurs se sont engagés à prendre les mesures adéquates pour contribuer de manière efficace au développement de la filière oléicole et à la défense des consommateurs, à travers le respect des bonnes pratiques agricoles et l'application des normes internationales du COI et ce, en conformité avec le nouvel Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table.

En présence du Directeur exécutif et du Président du Comité consultatif de l'huile d'olive et des olives de table du Conseil oléicole international, chacun des exportateurs ayant participé à la rencontre (liste jointe en annexe) a approuvé et signé le présent document à Madrid, au siège du Conseil oléicole international, calle Príncipe de Vergara nº 154, le trois mai deux mille seize.



Le Président du Comité consultatif du COI



Le Directeur exécutif du COI